

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS369

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – Compléter l'alinéa 12, par les mots :

« mettant en œuvre à la date de versement de la prime de partage de la valeur, ou ayant conclu au titre du même exercice que celui du versement de cette prime ».

II. – En conséquence, au début de l'alinéa 13, supprimer les mots :

« Mettant en œuvre à la date de versement de la prime de partage de la valeur, ou ayant conclu au titre du même exercice que celui du versement de cette prime ».

III. – En conséquence, à l'alinéa 14, supprimer les mots :

« mettant en œuvre à la date de versement de la prime de partage de la valeur, ou ayant conclu au titre du même exercice que celui du versement de cette prime, ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel